RÉGLEMENT INTÉRIEUR
DU 32ème SALON DU MARIAGE

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le 32ème SALON DU MARIAGE se tiendra les 5 et 6 octobre au parc des expositions de Châlons-en-Champagne - L'entrée est payante.

Heures d'ouverture : Samedi 5 Octobre : 10h à 19h
Dimanche 6 Octobre : 10h à 18h

ARTICLE 2. ADMISSION

L'exposant admis, accepte expressément la responsabilité du fait des personnes tenant son stand aussi bien vis-à-vis du salon que des visiteurs. En outre, l'enseigne du stand devra obligatoirement correspondre à la demande de participation.

ARTICLE 3. LOCATION - OCCUPATION DES STANDS

Mise à disposition des stands : dès le vendredi 4 octobre à 8 h
L'installation devra être impérativement terminée le samedi 6 octobre à 9 h.
Le déménagement du matériel pourra s'effectuer :
- soit le dimanche 6 octobre de 19 h à 21 h
- soit le lundi 7 octobre de 9 h à 12h

Le solde devra être réglé avant l'ouverture du salon.

En cas d'annulation avant le 30 septembre 2019, l'acompte sera remboursé, déduction faite du droit d'inscription de 50 euros HT restant acquis à l'organisateur au titre de frais de dossier.

ARTICLE 4. ASSURANCES GARDIENNAGE

La surveillance est assurée de jour comme de nuit par le service du gardiennage du salon. Cependant l'Organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés.
Il ne répond pas des vols qui pourraient être commis pas plus que des dommages pouvant provenir de grèves et d'émeutes.
Pour le cas extraordinaire où la responsabilité de l'organisateur devrait être directement engagée, celle-ci ne saurait obliger l'organisateur au-delà du strict remboursement des frais exposés.
Toute déclaration de sinistre devra être faite sous peine de déchéance dans les 24 heures à l'Organisateur et doit être impérativement déposée au Commissariat de Police dans les 24 heures de sa survenance.

ARTICLE 5. OBSERVATIONS

Dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seraient annulées purement et simplement et les fonds versés remboursés sans intérêt (déduction faite d'un droit fixe de 50 € H.T. acquis en tout état de cause à titre d'indemnité), sans que les exposants, et ceci de convention expresse, puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit, contre l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux de Châlons-en-Champagne sont seuls compétents.

32 ème Salon du Mariage
Thème " La Gourmandise "

ORGANISE PAR

FOIRE DE CHÂLONS

Reçu le ____ ____ ____

Code client ____

les 5 et 6 Octobre 2019

Adresse postale: UCIA Expos -Mess des Entrepreneurs- B.P 36
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél : 03 26 68 20 44 - Télécopie : 03 26 68 52 18
E-mail : contact@foiredechalons.com - Internet : www.foiredechalons.com

DEMANDE DE PARTICIPATION

Nom ou raison sociale : .....
.....
Adresse : .....
.....
Nom et adresse du responsable de votre stand ou emplacement : .....
.....
Adresse de facturation : .....
.....
.....
Adresse e.mail : .....
.....
Registre du Commerce n°: ..... N° de téléphone : .....
.....
Registre des Métiers n° : ..... SIRET : .....
.....
N° de TVA : ..... N° de Portable : .....

Espace réservé à l'organisation

S/N° ____ N° Ent. ____

Banque ***N° Chèque*** ***Acompte***

32 ème SALON DU MARIAGE

PRODUITS PRESENTES	MARQUES

EMPLACEMENT RESERVE A VOTRE CORRESPONDANCE

	Décompte	Réservé à l'organisation
INSCRIPTION		
Frais d'inscription	**50 €**	**50 €**

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT COMPRENANT:

- **Par Module(s) de 9 m² (3 m x 3 m)**
  - Les cloisons (2,50 m de haut)
  - Les badges exposant
  - L'Assurance Multirisques
  - Le Gardiennage Jour et Nuit
  - La Communication
  - les invitations à offrir à vos clients

JE RÉSERVE [ ] Module(s) de **9 m²** au prix de 440 € HT
avec branchement électrique

JE PARTICIPE AU DÉFILÉ ☐ **OUI** ☐ **NON** **50 € HT**
si **OUI (obligatoire)** ----------

OPTIONS

- Moquette : bleu/vert/rouge/gris/noir/rose fuschia	**x**	**9 € HT/m²**
- Puissance éléctrique supplémentaire	**x**	**38 € HT**
- Rail de 3 spots *(sous réserve d'un branchement électrique)*	**x**	**35 € HT**
- Réserve avec bloc porte	**x**	**90 € HT**

TOTAL HT ----------

TVA 20 % ----------

TOTAL TTC ----------

VERSEMENT OBLIGATOIRE À LA COMMANDE DE 50%

Soit : ---------- **€**

Aucune demande sans acompte ne sera enregistrée.

La demande devra obligatoirement être accompagnée d'un chèque d'acompte libellé à l'ordre de **SAS UCIA EXPOS**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation

Porter la mention "Lu et approuvé" - Signature